

N° client : 5 010 272 911

Document à conserver 5 ans



516746 49807 8539

1 /1 1 94

**Par internet****edf.fr**

application mobile : EDF & MOI

mail : serviceclient@edf.fr

Par téléphone

Du lundi au samedi dès 8h et jusqu'à 21h

09 69 32 15 15

(Service gratuit + prix appel)

Mon Compte Sur Serveur Vocal

09 70 83 33 33

(Service gratuit + prix appel)

Par courrier

EDF SERVICE CLIENTS

TSA 20012

41975 BLOIS CEDEX 9

Nos boutiquesRetrouvez la boutique la plus proche de
chez vous sur boutiques.edf.com**Lieu de consommation**

LES EVEQUAUX

304 CHEMIN DES EVEQUAUX

38330 BIVIERS

Titulaire du contrat

M. ODION YVES

Votre contrat

N° de client : 5 010 272 911

N° de compte : 4 06 7 009 701 678

(numéro à transmettre pour le règlement de
vos factures)**M. ODION YVES****LES EVEQUAUX****304 CHEMIN DES EVEQUAUX****38330 BIVIERS**

Lyon, le 18 août 2016

Objet : Dernière Lettre de Relance valant mise en demeure

Monsieur,

Lors d'un précédent courrier, je vous invitais à régler rapidement votre facture du **22/07/2016**, d'un montant de **52,62** euros. A ce jour, votre règlement ne nous est toujours pas parvenu.

Cette relance concerne uniquement la facture du **22/07/2016**. Cependant j'attire votre attention sur le montant restant à payer de **9,06 euros** au titre de vos factures précédentes que je vous invite à régler également.

Vous le savez, ce paiement conditionne le maintien de votre énergie.

J'attire donc votre attention qu'à défaut de règlement de cette facture sous 20 jours, votre énergie sera réduite ou suspendue entraînant des frais de 51,88 € TTC (Frais d'intervention d'ERDF applicable au 01/08/2015 mise à jour disponible sur edf.fr ou sur erdf.fr).

Vous pouvez encore éviter cela en optant au plus vite pour l'une des possibilités de règlement suivantes :

- Sur edf.fr, rubrique « Particuliers - Payer ma facture » ;
- Par téléphone, muni de votre Carte Bancaire ;
- Par courrier, en joignant à votre chèque le coupon ci-dessous.

Tournez la page S.V.P

Vous choisissez le paiement par TIP

- Détachez le TIP suivant les pointillés et adressez-le daté et signé dans l'enveloppe jointe.
- Si la mention « JOIGNEZ UN RIB MERCI » y est portée ou si vos coordonnées bancaires, postales ou d'épargne ont changé, veuillez joindre au TIP, le RIB (Relevé d'identité Bancaire), le RIP (Relevé d'identité Postal) ou le RICE (Relevé d'identité de Caisse d'Épargne) correspondant.

Pensez à régler votre facture dans les délais indiqués.
Tenez compte des délais postaux car la date figurant sur votre facture est celle à laquelle nous devons avoir reçu votre règlement.

EDF met à votre disposition d'autres moyens de paiement pour régler vos factures :

- Prélèvement automatique (mensuel ou bimestriel) ;
 - Prélèvement ponctuel (Télépaiement via l'espace Client) ;
 - Chèque à l'ordre de EDF en joignant ce TIP pour identifier la référence du règlement ;
 - Carte Bancaire (via espace Client ou Mon Compte sur Serveur Vocal) ;
 - En espèces à la Poste muni de votre facture ou TIP.
- Connectez-vous dès maintenant sur votre espace Client ou contactez votre conseiller EDF pour choisir votre moyen de paiement.**

En cas de difficultés financières, je vous invite à nous contacter rapidement du lundi au samedi de 8h à 21h au **09 69 32 15 15** (Service gratuit + prix appel) afin d'étudier avec vous les solutions envisageables.

Enfin je vous informe que vous pouvez contacter les services sociaux de votre département et, le cas échéant, de votre commune, afin qu'ils déterminent si vous pouvez bénéficier d'une aide.

Votre conseiller EDF

- NB :**
- Je tiens à votre disposition les coordonnées des services sociaux de votre département et, le cas échéant, de votre commune.
 - Du 1er novembre au 31 mars, votre fourniture d'électricité ne pourra pas être suspendue, mais pourra être réduite à moins que vous ne soyez bénéficiaire de la Tarification Spéciale "produit de première nécessité" (TPN) ou que vous ayez bénéficié dans les 12 derniers mois d'une aide auprès du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).
 - Si votre fourniture est réduite ou suspendue au 31 octobre, vous pouvez bénéficier des dispositions relatives à la trêve hivernale à compter du 1er novembre. Contactez votre conseiller EDF au **09 69 32 15 15** (Service gratuit + prix appel) pour demander le rétablissement de l'électricité et étudier avec lui une solution de paiement personnalisée.
 - Attention, si votre puissance est réduite pendant l'hiver, votre fourniture peut-être suspendue et votre contrat résilié à partir du 1er avril en l'absence de paiement intégral des sommes dues à cette date.



TRE0240670097016780000000526240

ICS : FR47EDF001007
RUM : TIP044067009701678268073250411808

MONSIEUR ODION YVES
LES EVEQUAUX
304 CHEMIN DES EVEQUAUX 38330
BIVIERS

TIPSEPA

Montant en euros
52,62

Flashez-moi pour



IBAN : FR60 2004 1010 1700 4908 2H02 830
EN CAS DE MODIFICATION JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identification règlement **4 06 7009701678 26807325041**

DATE

SIGNATURE

EDF
06825 NICE CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez EDF à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de EDF. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

268073250419 MONSIEUR ODION YVE 20041010170049082H02830

070160180842 01406700970167826807325041687104 5262